



CAHIER DE RECHERCHE (2015 –1)

Les acteurs de l'ESS¹ dans le réemploi et les déchets en Ile-de-France
Une approche institutionnaliste

Hervé Defalvard et Julien Deniard²

Recherche PICRI

¹ Economie sociale et solidaire

² ERUDITE et Chaire ESS-UPEM. Pour toute correspondance : herve.defalvard@u-pem.fr.

La Recherche PICRI « Déchets et citoyenneté » fait l'objet du soutien financier de la Région Ile-de-France

Résumé

L'économie circulaire s'impose de plus en plus comme la représentation dominante des enjeux posés par l'usage des déchets en leur donnant pour finalité l'optimisation des flux de matières. Afin de restituer la place des acteurs de l'ESS dans le réemploi et les déchets en Ile de France, nous n'utiliserons pas cette grille d'analyse qui fait du « social » un appendice secondaire d'une logique d'optimisation. Nous analyserons la place des acteurs de l'ESS en référence à une approche institutionnaliste de l'économie qui, en l'occurrence, classifiera quatre types d'économies en fonction de ses coordonnées institutionnelles : le réemploi, la réutilisation, le recyclage et l'élimination. Si certains acteurs de l'ESS se spécialisent dans une activité, d'autres, au contraire, adoptent des modèles hybrides. Selon le type d'économie, leur logique d'insertion n'est pas construite de la même manière. Enfin, nous nous demanderons à quelles conditions les acteurs de l'ESS pourraient favoriser l'émergence d'une économie du commun dans ce secteur du réemploi et du déchet.

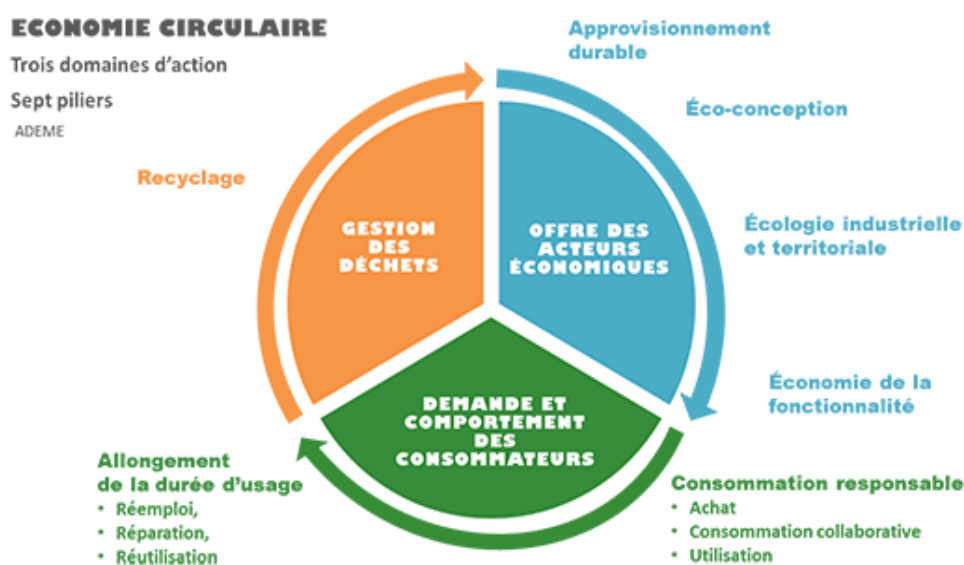
1. Economie circulaire versus économie institutionnaliste des déchets

Le champ des déchets est un exemple très parlant de la manière dont les choses doivent leur existence aux mots qui les désignent et, plus précisément, aux institutions qui les produisent. Ainsi, les déchets dans nos poubelles, qui nous semblent une chose si évidente, n'ont pas toujours existé. Sabine Barles (2005) a retracé l'histoire de l'invention des déchets urbains à la suite du décret de 1883 pris par Eugène Poubelle, Préfet de la Seine, rendant obligatoire l'usage de récipients fermés d'un couvercle. Les chiffonniers de Paris perdirent alors, en raison de cette nouvelle prérogative publique, l'accès à ces résidus qui n'étaient pas pour eux des déchets. Derrière les mots et les institutions, ce ne sont donc pas seulement les choses qui prennent leur forme sociale mais aussi les personnes. De ce point de vue, le nouveau modèle de l'économie circulaire introduit une manière de penser et d'agir, qui cantonne les acteurs de l'ESS dans un rôle secondaire et de dépendance.

1.1 - La fausse route de l'économie circulaire pour l'ESS

Selon les économistes Bouzou et Hubert (2013, p.1), le modèle de l'économie circulaire se compose « d'une série de boucles qui ont toutes pour objet de réduire et retarder au maximum la perte de matière allant de l'éco-conception au recyclage » (p. 1). Le schéma de l'Agence de

développement et de maîtrise de l'énergie (Ademe), devenu une référence en la matière, explicite ces boucles autour de trois domaines d'action et sept piliers :



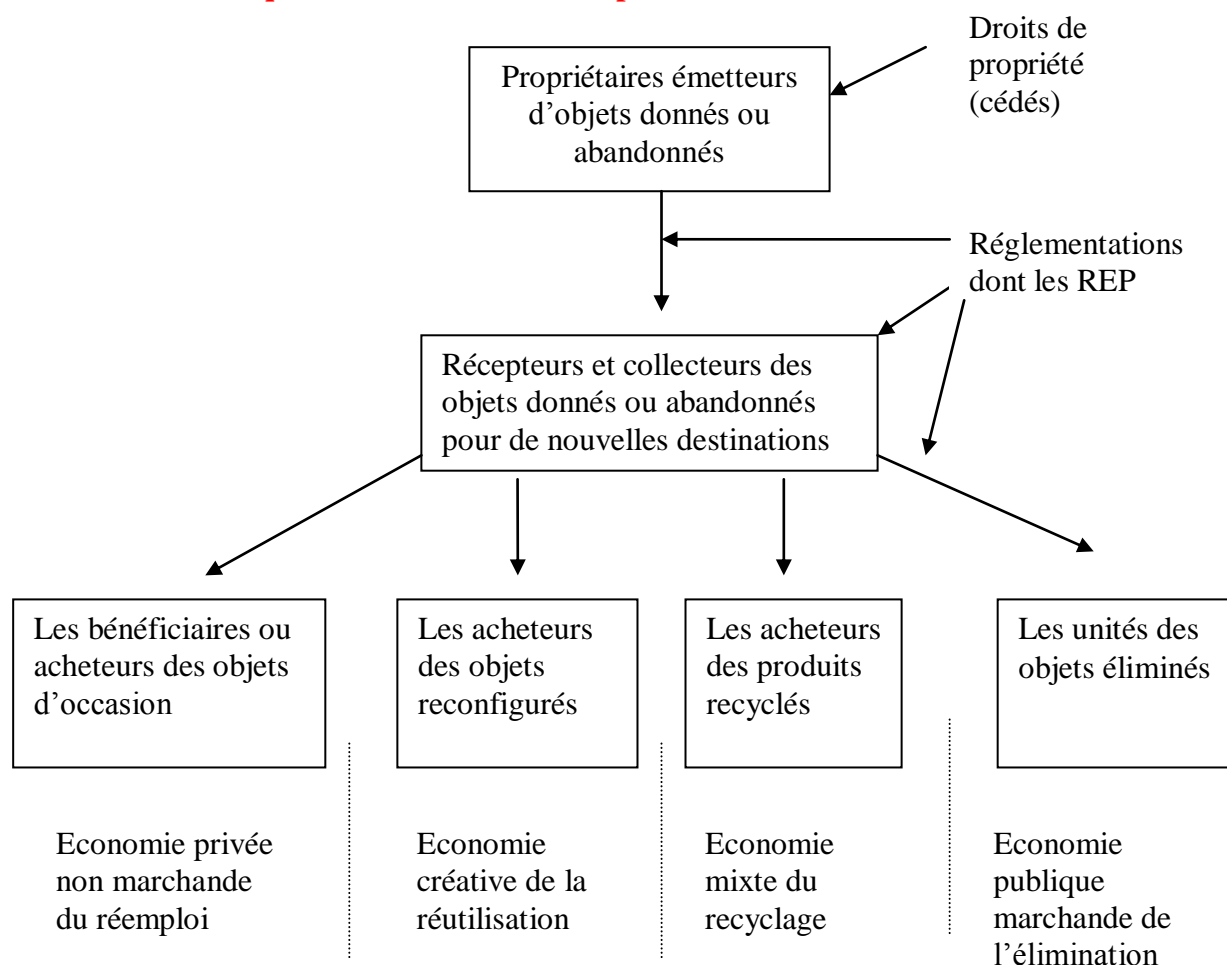
Si les représentations sont toujours énoncées par des individus, elles n'en restent pas moins fabriquées par des organisations comme l'a montré Howard Becker (2010) dans Comment parler de la société ? Outre l'Ademe, une organisation très active pour diffuser le modèle de l'économie circulaire est l'Institut éponyme dont les membres fondateurs sont Ecofolio, Federec, Le Groupe La Poste, GrDF, KEDGE Business School, la Fondation Nicholas Hulot et le Syndicat des industries cimentières. Ce modèle est facilement approprié par les grandes entreprises industrielles du secteur dont la stratégie et la communication se centrent sur la performance technologique et accordent une place subalterne à la performance sociale. Il est aussi repris par les économistes mainstream qui, comme Bouzou et Hubert, raisonnent en termes d'économie de marché, de loi de l'offre et de la demande. Leur modèle est tout à fait compatible avec celui de l'économie circulaire puisqu'il en partage deux éléments de base : la rationalité optimisatrice comme logique et la mise en retrait du social. Pour l'économiste, le déchet n'est qu'une externalité négative, le coût social des calculs privés de maximisation du profit qui appelle au mieux une régulation de l'Etat.

Notre approche de la place des acteurs de l'ESS ne reprendra pas la grille de l'économie circulaire car elle cantonne d'emblée les acteurs de l'ESS dans un rôle secondaire du fait de sa mise à l'écart du social dans toute sa littérature, ce que Zhu, Yong et Kee-hung (2011) ont bien mis en évidence.

1.2 - Une typologie institutionnaliste des économies du réemploi et des déchets

Comme économistes, nous adoptons une approche institutionnaliste qui nous amène à extraire de l'observation des institutions de l'économie du réemploi et des déchets une typologie comprenant quatre types d'économie (cf. schéma 2). Chacune d'elles opère des liens entre les objets donnés ou collectés, d'une part, et ses destinataires finaux, d'autre part, selon des règles différentes. Notre approche théorique en économie considère à la manière de D. North (1991), les institutions comme les règles du jeu de l'économie sur la base desquelles les acteurs déterminent leur stratégie. Nous laissons de côté, dans cette note, la possibilité pour les acteurs, en devenant puissant, en se regroupant, d'influencer les règles du jeu. De même, nous laissons en dehors de notre champs d'étude les objets entrants qui le sont par la revente, seuls sont pris en compte les objets entrants qui obéissent à la règle du don ou à la règle de la collecte. Enfin, nous laissons aussi de côté l'économie informelle des déchets et ses acteurs. Sur cette base, nous construisons une typologie où les règles qui distinguent les quatre économies sont relatives 1) aux règles déterminant la provenance des objets, 2) aux règles déterminant leur transformation et 3) aux règles qui les relient à leurs destinataires finaux. Une économie dans le réemploi et les déchets est un système articulant ses trois types de règles dans une totalité sociale cohérente.

Schéma 2 : les quatre économies du réemploi et des déchets



L'économie privée non marchande du réemploi comprend historiquement des acteurs auxquels des objets sont donnés pour être ensuite redonnés à leurs bénéficiaires. Dans cette économie du don se retrouvent les acteurs traditionnels de l'ESS avec les organisations caritatives et leurs bénévoles. A l'autre bout, l'économie publique marchande de l'élimination s'est largement construite sur la base de la collecte des ordures ménagères autour du service public de leur élimination qui est financé par une taxe. Ce dernier a été marchandisé auprès de grands groupes industriels qui procèdent à l'incinération ou à l'enfouissement des déchets ménagers dont la société de production et consommation de masse, les générant en très grande quantité, en a fait un lieu d'économie d'échelle favorisant l'apparition de ces grands groupes industriels. Les acteurs de l'ESS sont historiquement absents de cette économie publique marchande de l'élimination. Entre ces deux économies historiques, deux nouvelles économies ont émergé avec la montée en puissance du développement durable : l'économie mixte du recyclage et l'économie créative de la réutilisation. Alors que l'économie de

l'élimination s'est mise en place sur la base de la collecte des ordures ménagères et de son financement public, l'économie du recyclage associe la collecte publique et la collecte privée. Elle est donc une économie mixte même si la nouvelle réglementation des REP (responsabilité élargie du producteur) la réfère très largement à un mode public de financement. Contrairement au réemploi, elle ne repose pas sur la règle du don mais sur celle de l'abandon et ses destinataires finaux sont les utilisateurs de produits recyclés, souvent des entreprises industrielles qui les utilisent comme ressources dans leur production. L'économie du recyclage a un fort contenu technologique car elle repose sur une transformation de la matière des objets abandonnés. Enfin, la plus récente des économies est celle de la réutilisation qui s'appuie aussi bien sur la règle du don que sur celle de l'abandon et dont la règle de destination concerne des bénéficiaires ou acheteurs de produits reconfigurés. La reconfiguration des objets n'est ni la réparation du réemploi ni la transformation technologique du recyclage. Elle met en jeu le design et la créativité.

2. De la diversité de l'ESS dans le réemploi et les déchets à son unité

Notre enquête, dans le cadre de la recherche PICRI « Déchets et citoyenneté », en mobilisant et recoupant différentes sources, a recensé 103 acteurs de l'ESS en Ile de France. Nous avons retenu, en accord avec l'article 1 de la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014, une définition inclusive des acteurs de l'ESS, qui ajoute aux acteurs statutaires (ici les associations et les coopératives) des acteurs hors statuts dont la finalité sociale est tournée vers l'insertion des personnes en situation d'exclusion ou de handicap. Nous avons choisi de regrouper des unités associatives au niveau départemental dès lors que ces délégations locales se trouvaient juridiquement rattachées à l'unité départementale. Ainsi, au lieu des 102 délégations locales de la Croix Rouge en Ile de France, nous n'avons comptabilisé que sept acteurs, un par département francilien.

Parmi ces 103 organisations de l'ESS, 80% sont des associations et 20% sont des sociétés de capitaux dont, parmi ces dernières, 4 coopératives (Tableau 1). Un peu plus de la moitié d'entre elles sont des structures de l'insertion par l'activité économique se distribuant entre des ACI (atelier et chantier d'insertion) pour moitié et des EI (entreprise d'insertion) pour l'autre moitié. Trois autres catégories sont à mentionner : 10% d'entre elles sont des structures du secteur protégé (EA ou ESAT), 10% d'entre elles sont des OACAS (Communauté Emmaüs) et 23% des ONG caritatives. Nous allons analyser cette diversité des

acteurs de l'ESS en lien avec leur inscription historique et stratégique dans les quatre économies du réemploi, de la réutilisation, du recyclage et de l'élimination. En effet, selon notre approche théorique, un acteur trouve dans les institutions de l'économie les règles de son modèle pour l'action. Autrement dit, c'est la structure sociale fait la stratégie des acteurs. Certes, les acteurs en devenant puissants ou en se regroupant peuvent devenir des méta-acteurs qui ont le pouvoir d'influencer les règles du jeu. Toutefois, la production de celles-ci revient toujours à des méta-acteurs dont le statut les dote du pouvoir de faire les règles.

Tableau 1 : Les acteurs de l'ESS par statuts et types		Nombre	%
Statuts	Associations	82	79,6
	Sociétés commerciales	21	20,4
	Total	103	100,0
Types	Structures d'insertion dont :	53	51,5
	ACI	27	50,9
	EI	26	49,1
	Secteurs protégés	10	9,7
	OACAS	10	9,7
	ONG Caritatives	24	23,3
	Autres	6	5,8
	Total	103	100,0

ACI : Ateliers et chantiers d'insertion ; EI : Entreprises d'insertion ; OACAS : organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires

2.1 - La diversité des acteurs de l'ESS

Lorsque nous rapportons les acteurs de l'ESS aux différents types d'économie dans laquelle ils interviennent (cf. tableau 2), leur diversité admet plusieurs axes d'analyse. Il y a par exemple une diversité interne aux acteurs spécialisés dans le réemploi, qui oppose les anciens et les modernes, et une diversité interne aux acteurs spécialisés du recyclage, qui distingue les acteurs de l'IAE et les acteurs du secteur protégé. Enfin, les acteurs qui développent un modèle d'activité hybride sont tous presque des structures de l'IAE à l'inverse des acteurs spécialisés dont les types sont différents.

Tableau 2 : Les acteurs de l'ESS dans les quatre économies		Rée	Rec	Rée-Rec	Réu	Rec-EI	Rée-Reu	Rée-Rec-Réu	Total
Statuts	Associations	61	4	11	2	0	2	2	82
	Sociétés com.	1	14	3	1	2	0	0	21
	Total	62	18	14	3	2	2	2	103
Types	SIAE dont :	22	10	12	2	2	2	2	52
	ACI	16	0	7	1	0	2	2	
	EI	7	10	6	1	2	0	0	
	Secteur protégé	0	8	2	0	0	0	0	10
	OACAS	10	0	0	0	0	0	0	10
	ONG caritatives	24	0	0	0	0	0	0	24
	Autres	6	0	0	1	0	0	0	7
Total	62	18	14	3	2	2	2	103	

Rée = réemploi ; Rec = recyclage ; Réu = réutilisation ; EI = Elimination

Une première diversité des acteurs de l'ESS est interne aux acteurs du réemploi. Parmi les 103 acteurs de l'ESS, 77,5% ont une activité de réemploi. Cette première diversité peut être analysée selon deux axes : celui de leur positionnement dans le réemploi et celui de leur positionnement au sein de la filière économique allant du réemploi jusqu'à l'élimination. Par rapport à leur position dans le réemploi, trois modèles d'acteurs peuvent être distingués : les acteurs caritatifs, les acteurs communautaires et les acteurs de l'insertion par l'activité économique. Ces modèles déploient chacun à sa manière l'économie privée non marchande du réemploi. Les acteurs caritatifs sont traditionnellement présents dans le réemploi sur la base de l'économie du don et du bénévolat, actionnant soit la charité religieuse soit la solidarité laïque. A ces acteurs s'ajoute un autre modèle d'acteurs traditionnellement présent avec les communautés Emmaüs. Ces acteurs communautaires sont proches de l'économie populaire telle qu'on la retrouve en Amérique du sud avec une forte culture de l'autogestion. Enfin, la troisième catégorie est celle nouvelle des recycleries qui sont très souvent des structures de l'insertion par l'activité économique. Elles sont ainsi liées à la politique de l'emploi sous son volet insertion qui a d'ailleurs peu à peu perdu son ancrage gouvernemental dans les affaires sociales et la solidarité. Lorsque ces acteurs sont des EI plutôt que des ACI, leur activité tend à perdre sa nature non marchande pour devenir une activité marchande, largement financée par la vente. C'est d'ailleurs aussi le cas des communautés Emmaüs. Si nous les maintenons dans le non marchand c'est en raison de leur approvisionnement qui ne passe pas par l'achat et donc par le marché.

Le second axe d'analyse de la diversité des acteurs du réemploi est celui de leur position au sein de la filière. Sur les 80 acteurs du réemploi, 77% sont spécialisés sur le réemploi alors que 23% ont une activité hybride qui associe le réemploi soit à la réutilisation, soit au recyclage soit aux deux. Nous considérons qu'un acteur du réemploi a une activité de recyclage dès lors qu'il trie et/ou démantèle les objets reçus et non réemployés pour alimenter les filières du recyclage. Si les acteurs traditionnels de type caritatif ou communautaire ont très rarement une activité hybride, celle-ci est la marque des recycleries dont l'émergence est liée à l'ère du développement durable et au volontarisme politique qui l'accompagne. Leur modèle en fait davantage un acteur de la filière que du réemploi avec un approvisionnement mixte, mêlant le don privé et la collecte publique via les déchetteries. Alors que les acteurs spécialisés dans le réemploi du fait de leur implantation historique sont pour les deux tiers en dehors de l'IAE, les acteurs plus récents à activité hybride sont presque tous des structures de l'IAE.

Une deuxième diversité concerne les acteurs spécialisés du recyclage et du réemploi. Alors que les acteurs du réemploi sont quasiment tous des associations, les acteurs du recyclage sont, pour près de 80% d'entre eux, des structures commerciales. D'autre part, alors que les acteurs du réemploi sont seulement pour un tiers des structures de l'insertion, les acteurs du recyclage sont tous des structures d'insertion (au sens soit de l'IAE soit du secteur protégé). D'ailleurs, les structures du secteur protégé ne se trouvent que dans l'économie du recyclage. Les acteurs de l'ESS spécialisés dans le recyclage sont ainsi pour la plupart d'entre eux conformes au modèle de l'entrepreneuriat social, associant à une activité marchande une dimension sociale. L'une d'elle a d'ailleurs reçu le prix 2015 de l'entrepreneur social remis par le Boston Consulting Group et la fondation Schwab.

Si l'on compare maintenant les acteurs de l'ESS à activité hybride avec les acteurs spécialisés soit dans le réemploi soit dans le recyclage, une troisième source de diversité apparaît. En effet, les acteurs ESS à activité hybride ont une configuration particulière : ils sont, d'un côté, proches des acteurs du recyclage en tant que ce sont presque tous des structures de l'IAE ou du secteur protégé et ils sont, d'un autre côté, proches des acteurs du réemploi en tant que ces structures sont très majoritairement (à 75%) des associations.

Deux modèles d'acteurs ESS sont présents en très faible nombre. D'une part, les acteurs de la réutilisation car c'est là une économie encore très récente et sur laquelle les acteurs se

positionnent à travers une activité hybride. A l'image des acteurs du réemploi, les acteurs ESS de la réutilisation sont tous des associations. D'autre part, les acteurs ESS développant une activité de recyclage intégrée à une activité d'élimination. Ces acteurs ESS sont rares car l'économie publique marchande de l'élimination est très concentrée, les acteurs y sont peu nombreux. Ces acteurs ESS dont le statut est commercial ne se rangent pas du côté du modèle de l'entrepreneuriat social mais de celui de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) des grandes entreprises industrielles de l'élimination.

2.2 - Vers une économie du Commun

Nous avons commencé par écarter le modèle de l'économie circulaire au motif que sa mise en retrait du « social » reléguait a priori les acteurs de l'ESS à un rôle subalterne. En effet, les mots de l'économie circulaire construisent et imposent une représentation des choses et des personnes, qui légitime des rapports sociaux qui sont aussi des modes de domination. Parler n'est, en effet, jamais neutre. Plus précisément, l'économie circulaire apporte une légitimation naturalisée, voire scientifique, que le « zéro déchets » résume, au marché en tant que dispositif social efficace pour atteindre des objectifs quantifiés optimisés pourvu que les externalités soient régulées de manière optimale. Dans cette dernière partie, nous proposons d'esquisser un autre modèle qui ouvre la possibilité pour les acteurs de l'ESS de porter de manière unitaire d'autres valeurs que celles de l'économie circulaire dont les objectifs naturalisés de flux de matière dissimulent les rapports sociaux de marché au bénéfice des grands groupes industriels. Ce modèle alternatif en gestation est celui de l'économie du Commun.

Dans plusieurs domaines, juridique, philosophique, économique,... les communs font aujourd'hui l'objet de nombreux travaux et réflexions, en lien avec leur renaissance que D. Bollier (2014) a documenté. Du côté des économistes, les recherches de Elinor Ostrom (1990) ont connu une reconnaissance en 2009 puisqu'elles reçurent le prix en la mémoire de Nobel. Leur ouverture vers une autre économie que celle du marché ou de l'Etat est apparue une piste pour sortir de la crise financière des subprimes, qui sévissait alors, même si E. Ostrom n'a jamais fait de l'autogouvernement des biens communs une alternative à l'économie de marché, au contraire de Dardot et Laval (2014) qui font des communs la révolution du XXIe siècle. Ses travaux se limitèrent à leur étude empirique. Nous devons ici distinguer l'économie du Commun de l'économie des communs. La première est un modèle unitaire et

normatif, il relève de l'imaginaire et a une dimension politique. La seconde contient les représentations empiriques des communs, elle admet plusieurs définitions et renvoie à une grande variété de situations. L'économiste, depuis Adam Smith, se situe sur ses deux plans, celui du modèle normatif avec son marché idéal et celui de ses modèles appliqués de concurrence imparfaite. Il ne convient donc pas d'opposer mais d'associer l'économie du Commun et l'économie des communs.

Du côté de l'idéal et de l'imaginaire, la définition de l'économie du Commun peut être tirée de celle que Vandana Shiva donne des biens communs en tant qu'ils incarnent « un système de relations sociales fondé sur la coopération et sur la dépendance réciproque (...) les biens communs présupposent une gestion communautaire du pouvoir et de ses ressources » (cité d'après B. Parance et J. de Saint Victor, 2014, p. 20). Dans le réemploi et les déchets, il existe aujourd'hui des exemples d'économie des communs, c'est-à-dire qui opère une gestion des ressources pour l'utilité collective d'un groupe. Ils se rapprochent plus ou moins de l'idéal de l'économie du Commun. Nous pensons en premier lieu aux communautés Emmaüs qui gèrent de manière collective des ressources à travers un système de relations sociales de coopération et de dépendance réciproque pour l'utilité des membres de leur communauté. Par rapport à l'idéal de l'économie du Commun, l'écart se situe au niveau du périmètre qui laisse en dehors les donateurs alors qu'idéalement ils devraient être intégrés. De ce point de vue, certaines recycleries répondent à cette limite en s'attachant à intégrer dans leur gouvernance collective des ressources les donateurs de leur territoire. Ceci illustre déjà la diversité des modèles de l'économie des communs. La convergence de ces modèles empiriques vers une économie du Commun s'opérera à travers l'inter-coopération que Jean François Draperi (2007 et 2015) défend comme le nouveau paradigme de l'économie sociale et solidaire.

Une gouvernance territoriale du réemploi et des déchets, à laquelle certains PTCE donnent une première réalité, et des modèles d'activité hybride nous paraissent deux conditions devant favoriser l'émergence et la domination du modèle de l'économie du Commun. En effet, ces deux évolutions sont susceptibles de déplacer les tensions et de faire dépasser les conflits actuels entre acteurs de l'ESS au profit d'une économie des communs.

Bibliographie

- Barles S. (2005), *L'invention des déchets urbains. France 1790 – 1970*, Champ Vallon, 304 p.
- Becker H. (2010), *Comment parler de la société ?*, La Découverte.
- Bollier D. (2013), *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, Editions Charles Léopold Mayer, 192 p.
- Bouzou N., Hubet J. (2013), *Economie circulaire et recyclage. Vers un nouveau modèle économique*, Rapport Asrerès, 49 p.
- Dardot P., Laval Ch. (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, La Découverte.
- North D. (1991), "Institutions", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, n°1, p. 97-112.
- Drapéri J.-F. (2007), *Comprendre l'économie sociale*, Dunod.
- Ostrom E. (1990), *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press (trad. Française : *Gouvernance des biens communs*, de boeck, 2013).
- Parance B., Saint Victor de J. (2014), *Repenser les biens communs*, Cnrs éditions, 314 p.
- Zhu Q., Yong G. et Kee-hung L. (2011), "Environmental Supply Chain Corporation and its effect on the Circular Economy Practice-Performance Relationship Among Chinese Manufacturers", *Journal of Industrial Ecology*, vol. 15, n°3, pp. 405-419.